

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 novembre 2016

Original : français

Lettre datée du 10 novembre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, dans le cadre de la présidence sénégalaise du Conseil de sécurité en novembre 2016, le Sénégal compte organiser le 18 novembre, à partir de 10 heures, un débat sur le thème : « La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité ».

Il me plaît, à cet égard, de vous faire tenir une note conceptuelle relative à cette rencontre (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Fodé Seck



**Annexe à la lettre datée du 10 novembre 2016
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original: anglais]

**Débat du Conseil de sécurité sur le renforcement
du partenariat ONU-Union africaine en matière de paix
et de sécurité (18 novembre 2016)**

Note conceptuelle

Introduction

Depuis une dizaine d'années, plusieurs cadres et mécanismes ont été établis afin de renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

En 2007, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont commencé à tenir des réunions consultatives annuelles conjointes. Dans leur premier communiqué conjoint ([S/2007/421](#) et [Corr.1](#), annexe II), les deux organes se sont engagés à nouer des relations plus solides et plus structurées et ont souligné qu'il importait d'appuyer la mise en place opérationnelle de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de ses piliers.

Le Conseil de sécurité continue de jouer un rôle essentiel dans l'élargissement et l'institutionnalisation du partenariat entre l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il a organisé plusieurs débats de haut niveau et d'autres réunions, et s'est engagé dans nombre de résolutions et de déclarations à trouver des moyens de mieux coordonner les activités des deux organisations et de renforcer leur partenariat.

En décembre 2014, dans la déclaration de son président parue sous la cote [S/PRST/2014/27](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport annuel sur les moyens de renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA). Le premier rapport de cette sorte a été publié sous la cote [S/2016/780](#) et sera examiné au cours du débat. Deux autres rapports essentiels pour le partenariat ont été publiés il y a peu : le rapport du Haut-Représentant de l'Union africaine chargé du Fonds africain pour la paix, M. Donald Kaberuka, consacré au financement prévisible et durable des activités menées en faveur de la paix en Afrique et, plus généralement, au financement de l'Union africaine et du Fonds dont il s'occupe, et le rapport de l'examen conjoint Union africaine-ONU des mécanismes existants de financement et d'accompagnement des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité de l'Organisation (voir [S/2016/809](#)).

Objectifs

Pour que le partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU soit plus efficace, il faut que les deux organisations collaborent étroitement sur le plan politique, en tenant compte de tous les aspects du conflit concerné, et ce, dès les premiers signes et tout au long du cycle de ce conflit. L'ONU et l'Union africaine devraient développer une conception commune des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique, et s'attacher ensemble à les dissiper de façon à ce que la

cohésion des objectifs et la cohérence des activités prévalent du début à la fin du conflit, en veillant à tirer parti de chacune au mieux, en fonction de l'avantage comparatif et de la valeur ajoutée qu'elle présente. S'il est admis que la coopération au sens large entre l'Union africaine, les commissions économiques régionales et autres mécanismes régionaux et l'ONU offre des perspectives intéressantes et qu'elle a déjà pris corps dans une certaine mesure, tout l'enjeu est de passer d'une approche au cas par cas à des dispositifs plus prévisibles, plus cohérents et plus fiables.

De par leur ampleur et leur complexité, les conflits contemporains – et la détresse qu'ils provoquent – menacent l'ordre international. Il faut de toute urgence trouver de nouveaux moyens de faire face, avec plus de fermeté, aux problèmes qui se posent en matière de paix et de sécurité internationales. Le fait de forger des partenariats plus solides avec des organisations régionales, en particulier l'Union africaine, peut aider l'ONU à intervenir de manière précoce, rapide, cohérente et décisive pour prévenir et gérer les conflits. Dans son rapport de 2015 (voir [S/2015/446](#)), le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a appelé de ses vœux un approfondissement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine et prié l'ONU de miser résolument sur l'Union africaine, considérée comme un partenaire qui partage ses préoccupations, et de s'engager à la soutenir pour qu'elle puisse mener à bien sa mission. Il a également épousé les principes de l'intervention rapide, de la consultation permanente, de l'interprétation commune des conflits, de la planification conjointe et d'une approche intégrée à tous les stades du conflit.

En outre, le Groupe a recommandé que les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité reçoivent davantage d'appui et souhaité que les opérations d'appui à la paix de l'Union africaine bénéficient d'un financement plus prévisible. Enfin, il a mis en avant la nécessité d'un partenariat fondé sur une répartition des tâches claire tenant compte des avantages comparatifs de chacun, ainsi que sur la transparence, la responsabilité et le respect des normes et règlements internationaux.

Dans la déclaration [S/PRST/2014/27](#), le Conseil de sécurité a reconnu que l'un des facteurs qui faisaient le plus obstacle à ce que l'Union africaine puisse s'acquitter efficacement de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité régionales était la difficulté à mobiliser de façon durable des ressources prévisibles et souples.

Le débat devrait relancer la dynamique de renforcement de la coopération ONU-Union africaine en matière de paix et de sécurité.

Les objectifs en sont donc les suivants :

- a) Mobiliser l'appui politique du Conseil de sécurité et son action en vue de renforcer encore le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine;
- b) Appuyer les efforts visant à créer des mécanismes et des cadres efficaces propres à fortifier le partenariat ONU-Union africaine en matière de paix et de sécurité, en tirant notamment parti de la dynamique actuelle pour garantir des moyens d'appui et de financement prévisibles, souples et durables à toutes les opérations de paix de l'Union africaine;
- c) Accroître l'appui apporté au partenariat ONU-Union africaine sous tous ses aspects et la mobilisation en faveur du partenariat et en particulier de la collaboration entre les deux conseils ainsi qu'entre le Secrétariat de l'ONU et la

Commission de l'Union africaine, l'idée étant de pouvoir mener des activités précoces de prévention des conflits et de médiation, d'élaborer une conception commune du maintien et de la consolidation de la paix, et d'appuyer les travaux du BNUUA;

d) Renforcer le BNUUA afin qu'il puisse jouer pleinement un rôle de premier plan dans la consolidation du partenariat Union africaine-ONU.

Contexte

Dans son rapport sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2016/780), le Secrétaire général décrit l'action concertée menée par l'ONU et l'Union africaine pour faire face aux menaces pesant sur la paix et la sécurité en Afrique. Dans son rapport intitulé « L'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (S/2015/682), il rappelle, dans le même esprit, que d'importants progrès ont été faits pour ce qui est de systématiser la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, y compris l'Union africaine. Il constate également que les responsabilités en matière de paix et de sécurité internationales assumées par l'Union africaine et les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux en Afrique se sont considérablement accrues ces dernières années. Cette tendance est mise en évidence dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Ce partenariat étant de plus en plus sollicité, les deux organisations doivent passer d'une coopération ponctuelle et d'une série d'interventions conjointes à un partenariat stratégique plus structuré et plus prévisible.

L'ONU et l'Union africaine ont mis en place plusieurs cadres et mécanismes de coopération visant à systématiser leur partenariat, dans le respect du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Ainsi, en 2006, une déclaration intitulée « Renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine : Cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine » (A/61/630, annexe) a été adoptée à Addis-Abeba. Dans le cadre de ce programme, l'ONU s'est engagée à concourir au renforcement de la Commission de l'Union africaine, notamment dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation, des bons offices et du maintien et de la consolidation de la paix. Le programme décennal s'achèvera en 2016. Dans le document proposé pour lui succéder, intitulé « Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique », il est prévu d'établir entre l'ONU et l'Union africaine une nouvelle relation fondée sur les valeurs et les principes communs aux deux organisations, de mettre en place un partenariat stratégique qui serait porteur de changement et permettrait d'atteindre les objectifs que l'Afrique s'est fixés en termes d'intégration, de développement, de paix et de sécurité et de gouvernance, et de privilégier l'action plutôt que la réaction dans les domaines social, économique et politique et dans le secteur de la sécurité.

Ces 10 dernières années, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale se sont maintes fois engagés à renforcer la coopération avec l'Union africaine et à nouer avec elle un partenariat stratégique plus efficace (S/PRST/2007/7, résolution 1809 (2008) du Conseil, S/PRST/2009/3, S/PRST/2009/26 et résolution 63/310 de l'Assemblée générale). En 2007, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de

sécurité ont commencé à tenir des réunions consultatives annuelles conjointes, qui ont permis de renforcer la collaboration et la coordination entre les deux organes. Dans leur premier communiqué conjoint (S/2007/421 et corr.1, annexe II), ils se sont engagés à nouer des relations plus solides et plus structurées et ont souligné qu'il importait d'appuyer la mise en place opérationnelle de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de ses piliers. Dans sa résolution 61/296, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour renforcer la capacité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique. En 2010, la création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) a constitué une étape importante pour la promotion de ce partenariat. Dirigé par un Représentant spécial du Secrétaire général, ce bureau est un organe de liaison qui contribue à la promotion d'une coopération structurée et stratégique avec l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le partenariat étant de plus en plus sollicité, il est impératif que des ressources suffisantes soient allouées pour permettre aux deux organisations de tirer pleinement parti des possibilités qui s'offrent à elles pour faire face efficacement aux menaces pesant sur la paix et la sécurité en Afrique.

Questions à examiner

- Comment le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine peuvent-ils élaborer des stratégies communes de prévention des conflits, de médiation et de maintien et de consolidation de la paix?
- Comment financer l'action de prévention de l'Union africaine et ses opérations d'appui à la paix de façon prévisible, souple et durable?
- Comment améliorer, dans le cadre d'un partenariat stratégique, les relations que l'ONU et l'Union africaine entretiennent dans le domaine de la paix et la sécurité et comment mieux répartir le travail et les tâches entre les deux organisations?
- Quelles actions ou initiatives conjointes les deux conseils peuvent-ils entreprendre en 2017 pour promouvoir ce partenariat?

Modalités de la réunion

Le débat se tiendra dans la salle du Conseil de sécurité, le 18 novembre 2016 à 10 heures, et les organisations régionales sont invitées à y participer. Il sera présidé par le Ministre des affaires étrangères du Sénégal, Mankeur Ndiaye.

Intervenants

- Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine;
- Haile Menkerios, Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine;
- Donald Kaberuka, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé du Fonds africain pour la paix.

Texte issu de la réunion

Le Président s'entretiendra avec les membres du Conseil de sécurité afin qu'une résolution soit adoptée à l'occasion de la réunion.